


Webinaire CERDA

Demandeurs d'asile en contexte de
pandémie: État de la situation

17 juin 2020

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Ouest-
de-l'Île-de-Montréal

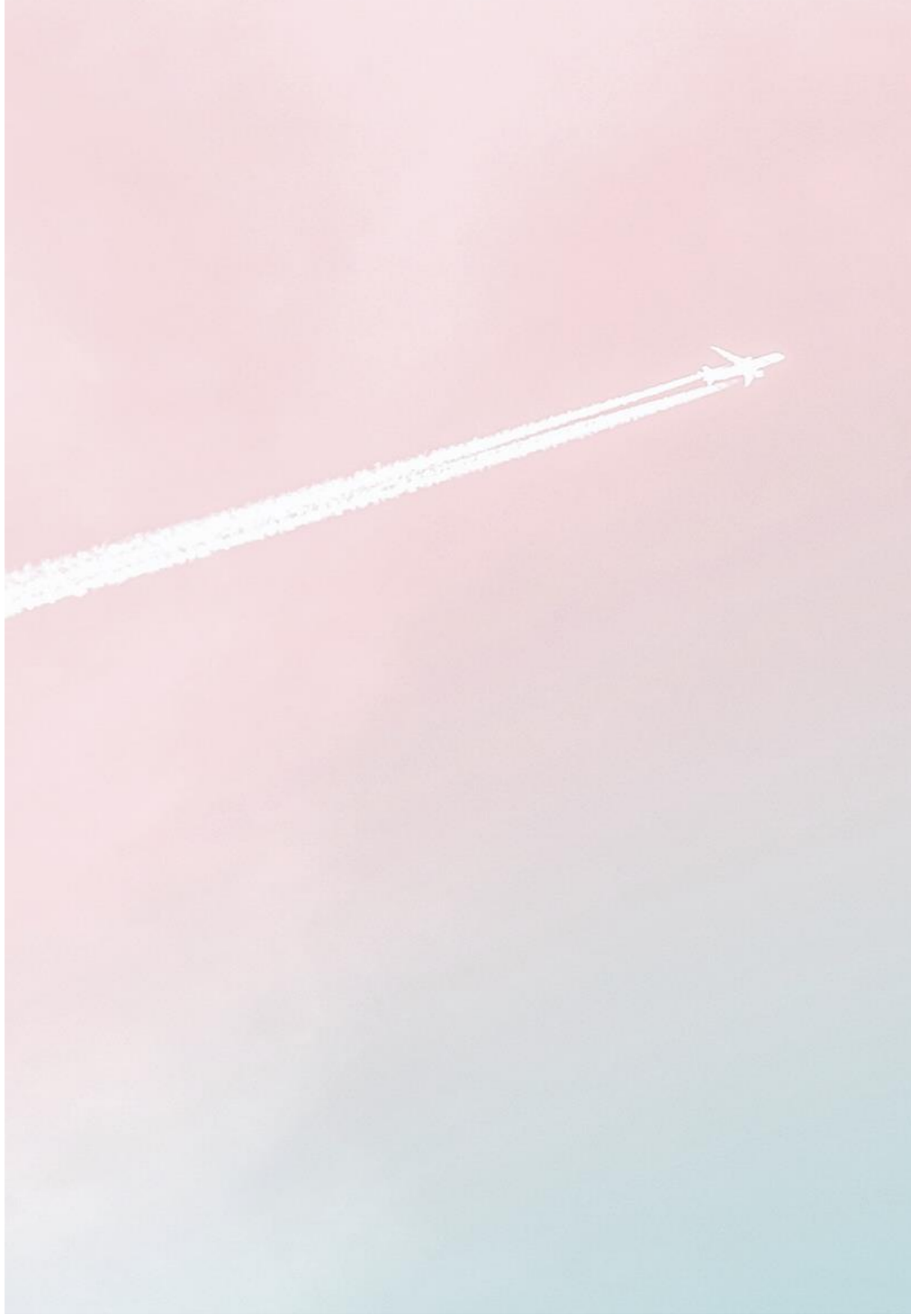
Québec 


PRAIDA
PROGRAMME RÉGIONAL D'ACCUEIL ET
D'INTÉGRATION DES DEMANDEURS D'ASILE

Plan de la présentation

- Rappel du mandat du PRAIDA et de sa clientèle;
- État de la situation de la frontière canado-américaine;
- État de la situation des partenaires;
- État de la situation sur l'offre de services du PRAIDA en contexte de pandémie.





Chacun a
droit à la
vie, à la
liberté et à
la sécurité
de sa
personne

Charte canadienne
des droits et libertés

Mission et mandat du PRAIDA

Le mandat officiel du PRAIDA est établi par l'entente entre le MIFI et le MSSS.

Le PRAIDA a pour mission de **faciliter l'établissement et l'intégration des demandeurs d'asile au Québec.**



- Services psychosociaux et de santé aux demandeurs d'asile;
- Orientation et référence vers les ressources de la communauté;
- Hébergement temporaire, selon les critères d'admissibilité;
- Collaboration avec les organismes communautaires et institutionnels afin de faciliter l'accès aux différents services;
- Offrir le Bilan de santé et de Bien-être aux réfugiés réinstallés;
- Soutien téléphonique aux professionnels œuvrant auprès de cette population.

À qui s'adressent les services?

- Personnes **en processus** de demande d'asile;
- Demandeurs d'asile (DDA) **refusés et dont le dossier est:**
 - en appel,
 - à l'étude pour une demande d'ERAR (examen des risques avant renvoi),
 - à l'étude à la suite d'une demande de résidence permanente pour considérations humanitaires à IRCC (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada).
- Personnes qui sont **en mesure de renvoi** (contexte volontaire ou renvoi du Canada);
- Personnes **originaires de pays sous moratoire** (suspension indéfinie du renvoi);
- **Réfugiés réinstallés** à Montréal (volet Bilan de santé/Bilan de bien-être seulement).



Qu'est-ce qu'un demandeur d'asile?

- Un demandeur d'asile est une personne qui, à son entrée au pays ou au cours d'un séjour temporaire, demande la protection du Canada.
- Le gouvernement canadien accorde l'asile à certaines personnes se trouvant sur son territoire qui craignent la persécution ou qui seraient en danger si elles devaient retourner dans leur pays d'origine.
- La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) évalue chaque demande afin de rendre sa décision sur l'octroi ou non du statut de réfugié.

Qu'est-ce qu'un réfugié?

- Les réfugiés sont des individus qui ont fui leur pays parce qu'ils craignent, avec raison, d'être persécutés et qui ne sont donc pas en mesure de retourner chez eux.
- À son arrivée, le réfugié a un statut de résident permanent et a accès à la RAMQ.
- Le Programme de réinstallation des réfugiés et des personnes protégées à titre humanitaire est destiné aux personnes qui se trouvent à l'extérieur du Canada et qui ont besoin de protection.
- Un réfugié peut être aussi un demandeur d'asile accepté.

Conventions dont le Canada est signataire

Convention relative au statut des réfugiés (1951)

Être persécuté ou craindre d'être persécuté du fait de:

- Sa race;
- Sa religion;
- Sa nationalité;
- Ses opinions politiques;
- Son appartenance à un certain groupe social.



Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984)

Cette convention exige aux États l'ayant ratifiée de prendre des mesures concrètes afin d'empêcher la torture à l'intérieur de leurs frontières et leur interdit de renvoyer dans leur pays d'origine des personnes qui risqueraient d'y être torturées.

Examen des risques avant renvoi (ERAR)



L'examen des risques avant renvoi est une procédure qui permet de s'assurer qu'une personne qui doit être renvoyée du Canada ne retourne pas dans un pays où elle serait en danger ou risquerait d'être persécutée.

Ce principe s'applique si la demande d'asile:

- *A été rejetée;*
- *A fait l'objet d'un désistement;*
- *A été retirée;*
- *A été jugée inadmissible en vertu du projet de loi C-97 (2019).*

Droits et Accès

Réfugiés	Demandeurs d'asile	ERAR
Résident permanent	Revendicateur du statut de réfugié	Examen des risques avant renvoi
RAMQ + PFSI – Couverture supplémentaire (max 1 an)	PFSI	PFSI
Pas de permis requis pour travail et/ou études	Permis de travail requis Permis d'études requis (\$)	Permis de travail requis (\$) Permis d'études requis (\$)
Accès aux services de garde subventionnés	Pas accès aux services de garde subventionnés	Pas accès aux services de garde subventionnés
Aide sociale: - Si parrainé par l'État, accès immédiat - Si parrainé par le privé, délai de 1 an Aide juridique	Aide sociale Aide juridique	Aide sociale Aide juridique - Peu d'avocats acceptent des mandats d'aide juridique (les audiences ne sont pas couvertes)
Allocations familiales (Canada et Québec)	Pas accès aux allocations familiales	Pas accès aux allocations familiales

Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)

Couverture de base	Couverture supplémentaire
<p>Services médicaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultations de médecin • Immunisations types • Soins prénataux et obstétriques • Tests de laboratoire et radiographies <p>Services hospitaliers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visites à la salle d'urgence • Séjours à l'hôpital • Soins médicaux et chirurgicaux • Imagerie diagnostique 	<p>Certains soins de la vue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un article de lunetterie (paire de lunettes ou lentilles cornéennes tous les deux ans) • Un examen de la vue par année <p>Soins dentaires d'urgence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examens dentaires d'urgence • Radiographies dentaires • Extractions • Prothèses dentaires <p>Services de santé mentale (prescription médicale requise)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Counselling psychologique, y compris des services prodigués par des professionnels de la santé. <p>Appareils fonctionnels, équipement médical et fournitures médicales</p> <p>Physiothérapie (prescription médicale requise)</p>

Couverture relative aux médicaments d'ordonnance	Couverture de l'EMI
Médicaments d'ordonnance et autres produits pharmaceutiques	Le coût de l'EMI pour certains groupes de bénéficiaires

Groupes admissibles à la couverture du PFSI

Réfugiés réinstallés

- Réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG), réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP), réfugiés inscrits au Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV) et réfugiés participant au Programme de parrainage d'aide conjointe (RPAC).

Demands d'asile

- Personnes dont la demande d'asile a été renvoyée à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR).

Demands d'asile déboutés

- Personnes dont la demande d'asile a été rejetée par la CISR et qui ont épuisé leur droit d'appel.

Demands d'asile interdits de territoire admissibles à un ERAR

- Personnes dont la demande d'asile est jugée irrecevable, mais qui sont admissibles à présenter une demande d'examen des risques avant renvoi (ERAR).

Victimes de la traite de personnes

- Les victimes de la traite de personnes qui possèdent un permis de séjour temporaire valide (en vertu de l'article 24(30) de la LIPR)

Demands d'un ERAR favorable

- Personnes dont l'ERAR fait l'objet d'une décision favorable et qui obtiennent un sursis au renvoi.

Personnes protégées au Canada

- Demands d'asile dont la demande a été acceptée.
- Personnes dont l'ERAR fait l'objet d'une décision favorable et qui obtiennent le statut de personne protégée.

Personnes sous moratoire

- Personnes venant d'un pays pour lequel il y a un sursis au renvoi (sursis administratifs et temporaires).

Détenus

- Personnes détenues en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR).

Décisions et recours

Acceptation

Résident permanent

Le résident permanent (RP) est une personne qui a obtenu des autorités fédérales le droit de s'établir de façon permanente sur le territoire canadien.

Refus

Section d'appel des réfugiés

La Section d'appel des réfugiés:

- Permet de prouver que la décision était erronée en droit, en fait, ou en droit et en fait;
- Permet la présentation de nouveaux éléments de preuve qui n'étaient pas en mesure d'être présentés au moment du processus de la Section de la protection des réfugiés.

Demande de contrôle judiciaire à la cour fédérale du Canada

Le contrôle judiciaire effectué par la Cour fédérale permet de démontrer à la Cour que la décision qui a été prise contient une erreur ou qu'elle n'est pas juste et raisonnable.

Examen des risques avant renvoi (ERAR)

Le Canada est résolu à faire en sorte que les personnes qui sont expulsées du Canada ne soient pas envoyées vers un pays où elles seraient en danger ou risqueraient d'être persécutées.

Considérations d'ordre humanitaire

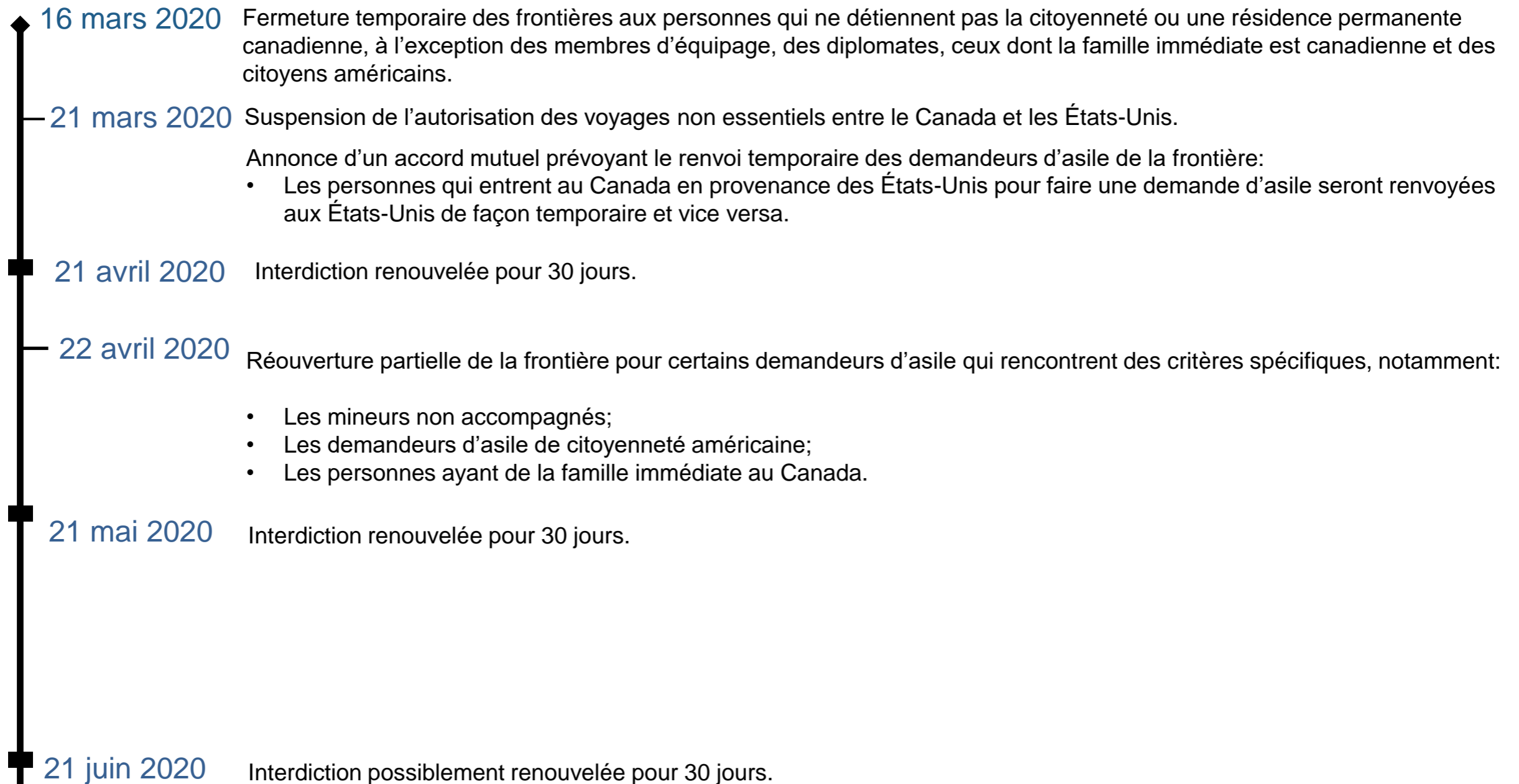
Les considérations d'ordre humanitaire s'appliquent aux personnes dont le cas est exceptionnel et qui, normalement, ne pourraient obtenir la RP.



CLOSED

État de la situation:
frontières

Fermeture de la frontière canado-américaine

- 
- A vertical timeline on the left side of the page, starting with a diamond-shaped arrowhead pointing up and ending with a diamond-shaped arrowhead pointing down. The dates are listed in blue text, and the descriptions are in black text. Small black squares are placed on the vertical line to the left of each date.
- 16 mars 2020** Fermeture temporaire des frontières aux personnes qui ne détiennent pas la citoyenneté ou une résidence permanente canadienne, à l'exception des membres d'équipage, des diplomates, ceux dont la famille immédiate est canadienne et des citoyens américains.
 - 21 mars 2020** Suspension de l'autorisation des voyages non essentiels entre le Canada et les États-Unis.
Annonce d'un accord mutuel prévoyant le renvoi temporaire des demandeurs d'asile de la frontière:
 - Les personnes qui entrent au Canada en provenance des États-Unis pour faire une demande d'asile seront renvoyées aux États-Unis de façon temporaire et vice versa.
 - 21 avril 2020** Interdiction renouvelée pour 30 jours.
 - 22 avril 2020** Réouverture partielle de la frontière pour certains demandeurs d'asile qui rencontrent des critères spécifiques, notamment:
 - Les mineurs non accompagnés;
 - Les demandeurs d'asile de citoyenneté américaine;
 - Les personnes ayant de la famille immédiate au Canada.
 - 21 mai 2020** Interdiction renouvelée pour 30 jours.
 - 21 juin 2020** Interdiction possiblement renouvelée pour 30 jours.

Exceptions à l'entente des tiers pays sûrs (ETPS)

Si la demande d'asile est faite à un poste frontalier officiel:

Le processus d'asile aux postes frontaliers officiels demeure inchangé. En vertu de l'Entente sur les tiers pays sûrs (ETPS), les individus venant au Canada depuis les États-Unis ne peuvent pas déposer une demande d'asile aux points d'entrée officiels à moins de se qualifier pour les mesures d'exception prévues par l'accord.

Si la demande d'asile est faite après être rentré au Canada entre deux postes-frontières (exemple Chemin Roxham):

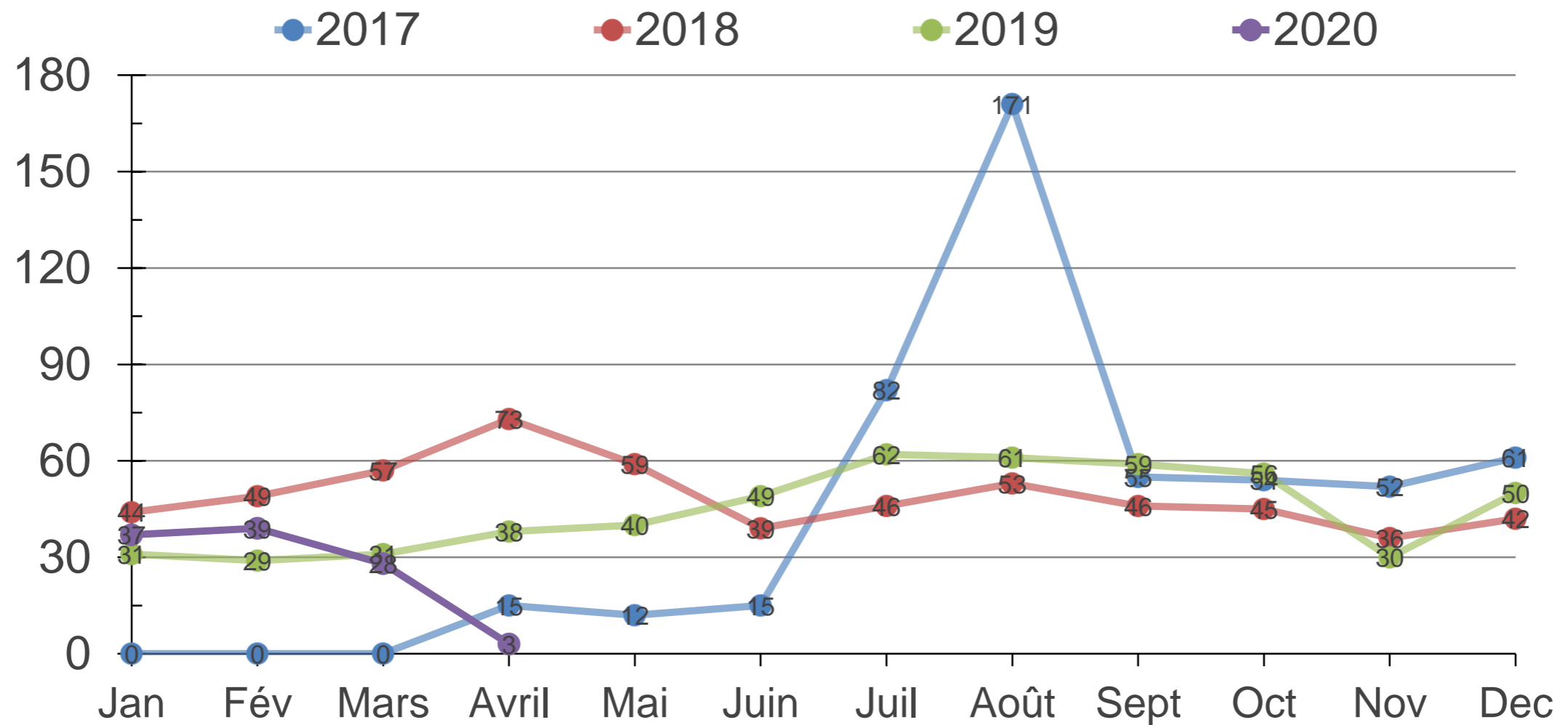
Le gouvernement canadien a appliqué des restrictions à ses frontières depuis le 21 mars 2020. Les demandeurs d'asile qui rentreront au Canada entre deux postes-frontières seront renvoyés temporairement aux États-Unis et pourront se représenter à la frontière canadienne lorsque la mesure sera levée.

Les restrictions mentionnées ci-dessus ne s'appliquent pas aux :

- Citoyens américains ;
- Mineurs non accompagnés qui n'ont pas de parents aux États-Unis (mère, père ou tuteur légal) et qui n'ont ni époux(se) ni conjoint(e) de fait ;
- Personnes qui ont des membres de leur famille immédiate qui vivent au Canada;
- Apatrides qui ont leur résidence habituelle aux États-Unis;
- Clause d'intérêt national (ex.: encourir la peine de mort aux États-Unis).

Statistiques

Arrivées quotidiennes en hébergement temporaire



Trajectoire à partir d'un poste frontalier



Jour 1

Entrée au
Canada

Entrevue
d'admissibilité:

droit de passage ou renvoi
temporaire vers les EUA*



Jour 1 à 14

Quarantaine obligatoire

Asymptomatique: Auberge de Lacolle
IRCC ou chez la famille

Symptomatique: ASPC

- Évaluation TS PRAIDA pour
l'admissibilité à l'hébergement temporaire
- Début étude recevabilité (ASFC)



Jour 14...

Transfert vers
le PRAIDA

- Accueil et orientation
PRAIDA

*Les demandeurs d'asile visés par des mesures de renvoi temporaire seront autorisés à présenter une nouvelle demande une fois la situation rétablie.

État de la situation: Partenaires



Canada Revenue
Agency

Agence du revenu
du Canada



Canada

*Emploi
et Solidarité sociale*
Québec



Immigration, Refugees
and Citizenship Canada
Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)

Section de la protection des réfugiés (SPR)

Prolongations temporaires de délai pour le dépôt du formulaire de Fondement de la demande d'asile

La CISR a prolongé le délai de dépôt du formulaire de Fondement de la demande d'asile (FDA). Si la date limite pour soumettre le FDA était le 15 février 2020 ou après, cette date est prolongée de 30 jours à compter de la date d'avis de reprise qui sera publiée sur le site web de la CISR.

Audiences reportées

Pour celles et ceux qui ont une audience prévue devant la Section de la protection des réfugiés de la CISR, notez que toutes les audiences et rendez-vous sont reportés jusqu'à nouvel ordre.

Ils recevront un avis de reprise 30 jours avant la nouvelle date d'audience.

Soumission de documents*

Les bureaux de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada sont fermés. La correspondance en personne (remise en mains propres) n'est plus acceptée.

***Le dépôt des documents peut varier d'une section à l'autre.**

Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)

Section d'appel des réfugiés (SAR)

Reprise graduelle des activités – 15 juin 2020

La SAR reprendra graduellement ses activités en commençant par les appels qui sont déjà mis en état et assignés à des commissaires.

En règle générale, la SAR traitera les appels les plus anciens d'abord tout en veillant à ce que la priorité soit accordée aux appels de personnes détenues, de mineurs non accompagnés et d'autres personnes vulnérables.

Depuis le 15 juin 2020, la SAR commence à informer les conseils, les représentants désignés et les conseils du ministre qui ont des appels en instance.

Communication avec la SAR pendant la pandémie

Pour élargir l'éventail de méthodes pour communiquer avec elle, la SAR acceptera les observations soumises par voie électronique au moyen de Connexion postel de Postes Canada. De l'information supplémentaire se trouve dans l'avis de pratique annonçant cette initiative.

Délai pour le dépôt

À compter du 19 août 2020, la SAR rétablira les délais pour déposer un avis d'appel ou mettre un appel en état qui ont été temporairement suspendus le 15 mars 2020. Cela signifie qu'un avis d'appel ou un dossier de l'appelant qui devait être déposé entre le 1er janvier 2020 et le 18 août 2020 inclusivement doit être présenté à la SAR d'ici le 19 août 2020.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

Jusqu'à nouvel ordre, les activités suivantes sont suspendues au Canada:

- Les entrevues des demandeurs d'asile en personne;
- Le traitement en personne des renouvellements des documents du demandeur d'asile (DDA)*.

*IRCC demande aux fournisseurs de services d'accepter les DDA expirés comme s'ils étaient valides, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Établir de nouvelles dates pour les entrevues de demandeurs d'asile:

Si vous aviez une entrevue prévue, IRCC communiquera avec vous pour vous indiquer quand votre nouvelle entrevue aura lieu.

Demande à l'interne:

Les demandeurs d'asile doivent dorénavant envoyer leur demande d'asile par courriel à l'adresse :
IRCC.RefugeeClaim-Demandedasile.IRCC@cic.gc.ca.

Vous recevrez une réponse automatisée vous demandant de fournir des renseignements supplémentaires (une copie de la page biographique de votre passeport ou d'une autre pièce d'identité, une preuve d'entrée ou de présence au Canada, etc.).

➤ **L'accusé de réception octroie d'office le PFSI**

❖ Si vous avez besoin de mettre à jour vos coordonnées, utilisez le formulaire web.

Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)

Entrevue recevabilité

Le bureau de Montréal continue de traiter les demandes et de planifier des entrevues en tenant compte de la période d'isolement.

Suspension des renvois

Le 17 mars 2020, l'ASFC a annoncé la suspension des renvois des personnes dont la demande d'asile a été refusée par le Canada **jusqu'au 21 juin 2020**.

Quarantaine obligatoire

Les ressortissants étrangers qui satisfont à ces exigences et sont admis au Canada doivent se mettre en quarantaine pendant 14 jours. Ces mesures sont actuellement en vigueur **jusqu'au 30 juin 2020**.

Changement d'adresse (Région du Québec)

Pour informer l'ASFC de vos nouvelles coordonnées, veuillez acheminer vos informations à l'adresse courriel suivante : **CBSA.QUE_Address_Change-Changement_Adresse_QUE.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca**

- Votre courriel devra inclure :
 - Votre nom complet (Nom(s) et Prénom(s));
 - Nom de chacun des membres de votre famille vivant avec vous;
 - Votre code Identificateur-Client Unique (ICU);
 - Votre nouvelle adresse;
 - Votre nouveau numéro de téléphone;
 - Votre adresse courriel où l'ASFC pourra le plus facilement entrer en contact avec vous.

Prestation canadienne d'urgence (PCU)

La Prestation canadienne d'urgence (PCU) fournit une aide financière aux employés et aux travailleurs indépendants canadiens qui sont directement touchés par la COVID-19.

Les demandeurs d'asile, selon les critères d'admissibilité, peuvent en faire la demande.

Si vous êtes admissible, vous pouvez recevoir un paiement de 2 000 \$ pour une période de 4 semaines (équivalent à 500 \$ par semaine).

- Si votre situation dure plus de 4 semaines, vous devez faire une nouvelle demande. Vous pouvez refaire des demandes jusqu'à un maximum de 16 semaines au total.

Centre spécialisé pour les demandeurs d'asile (CSDA)

- Le bureau du 1004, rue St-Antoine Ouest est fermé jusqu'à nouvel ordre;
- Les nouvelles demandes sont reçues au 287, rue Notre-Dame Ouest (accès contrôlé);
 - Privilégie les appels téléphoniques et l'envoi de documents électroniquement à:
centre.demandeurs.asile@servicesquebec.gouv.qc.ca,
 - Le client peut rencontrer en personne des agents du bureau sous certaines conditions.
- Un formulaire de demande d'aide financière en ligne a été développé et est disponible en ligne. Il ne s'agit pas de celui conçu pour les demandeurs d'asile, mais il peut quand même être utilisé par eux. Certains aspects devront être complétés par l'agent d'aide sociale, par contre;
- Pour intervenir au nom d'un client, il est très important d'obtenir une procuration signée par le client et de la transmettre au CSDA;
- S'assurer que toutes les questions du formulaire soient complétées (très important que le nom de la personne soit inscrit et que le formulaire soit signé);
- Les demandeurs doivent inscrire une adresse courriel ou un numéro de téléphone (avec la boîte vocale activée) afin que le CSDA puisse les rejoindre rapidement;
- ❖ Privilégier l'envoi des nouvelles demandes par:
 - Courriel: **centre.demandeurs.asile@servicesquebec.gouv.qc.ca**
 - Sinon, les autres options sont:
 - Télécopieur: **514-514-872-0728**;
 - Courrier: **287, rue Notre-Dame Ouest, Montréal, Québec, H2Y 2T8.**

Organismes communautaires

Déconfinement des organismes communautaires tout secteur confondu selon l'Arrêté ministériel du 14 juin 2020.

211 ou www.211.qc.ca



- Le 211 Grand Montréal a pour mission d'informer pour aider. Ils réfèrent les appelants vers une ressource sociocommunautaire proche de chez eux qui répond à leur besoin : aide alimentaire et matérielle, services de maintien à domicile, services aux aînés, services aux nouveaux arrivants, soutien à la famille, etc.
- Le 211 ne peut pas faire de suivi avec vous sur des questions liées à la santé, ni prendre rendez-vous pour vous dans une clinique de dépistage de la COVID-19. En premier lieu : la ligne d'information du gouvernement du Québec destinée à la population sur la COVID-19, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h: **1 877 644-4545**

Service Info-Santé 8-1-1.

Service Info-Social 8-1-1 option 2.

Recherche de logement

- Organismes financés par le MIFI
- Outil de recherche de l'OMHM





État de la situation: Offre de services du PRAIDA

Équipe d'accueil psychosocial

COVID-19

Accueil psychosocial

- Le service d'accueil est toujours fonctionnel et sans rendez-vous (priorité à l'intervention par téléphone lorsque possible)
- Reaching out des anciens clients qui n'ont pas de suivi psychosocial:

Clientèle allophone;
Clientèle âgée de 70 ans et +.

Procéder à une évaluation des besoins psychosociaux afin d'orienter vers les démarches et ressources adéquates

évaluation des besoins et dépistage des risques;
évaluation de l'admissibilité à l'hébergement, à l'emploi et au transport;
évaluation de la disponibilité de ressources financières, d'un réseau à Montréal et être arrivé au Québec depuis moins de 10 jours au Québec;
évaluation sur les démarches d'immigration, de naturalisation et d'intégration;
évaluation et orientation vers des ressources complémentaires, à l'interne et à l'externe.

Équipe de Santé

Procéder à une évaluation sommaire de la condition de santé et référer vers les ressources adéquates

Évaluer sommairement les personnes présentes

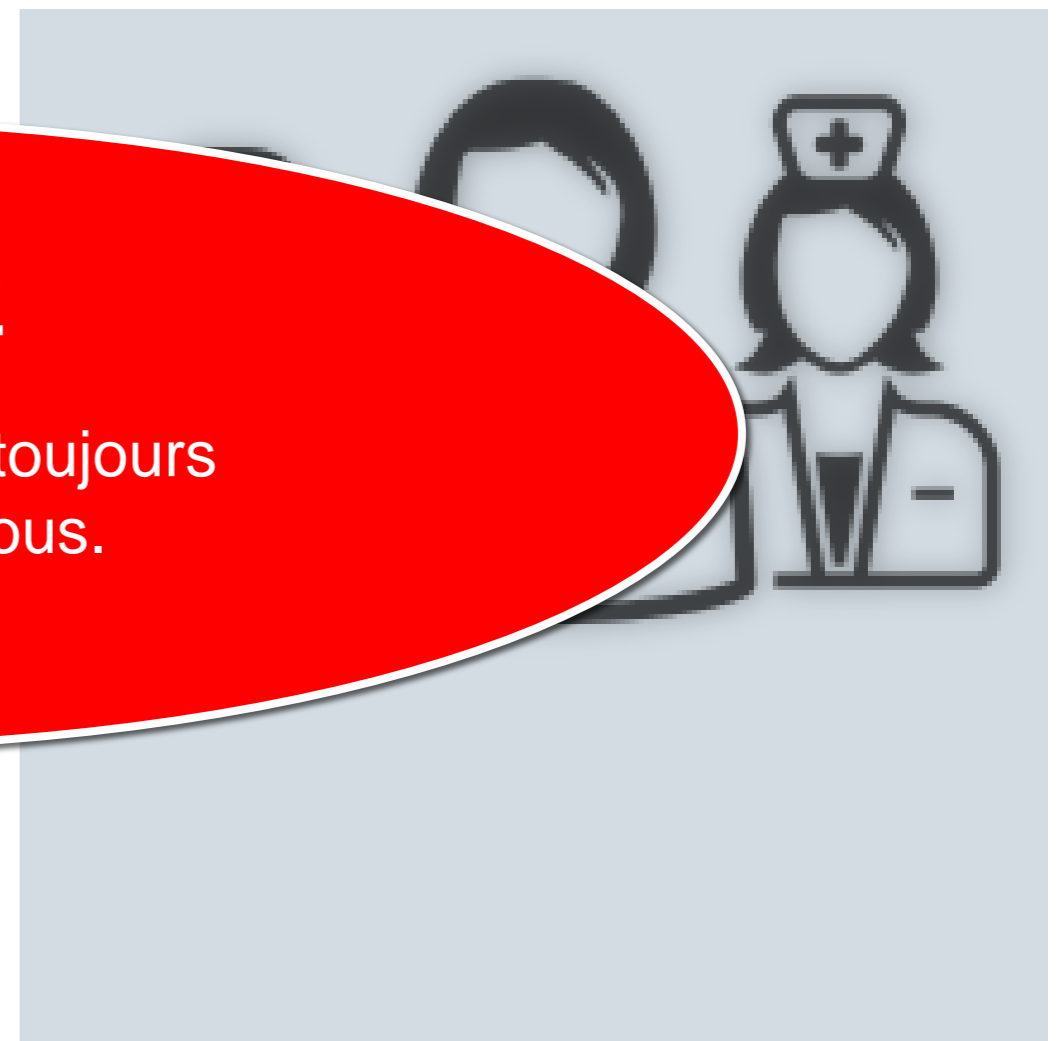
- Femmes
- Malades
- Rendu
- Troubles
- Besoins particuliers

COVID-19

- Accueil santé et orientation: toujours fonctionnel et sans rendez-vous.

Vaccination des demandeurs d'asile nebergés

- 48 heures après leur arrivée;
- Selon le calendrier de vaccination (- 4 ans)
- Rougeole, rubéole, oreillons, varicelle (4 ans et +), influenza



Hébergement temporaire

COVID-19

- Mise en dormance du site Royal-Victoria le 15 mai 2020;
- La vaccination en hébergement est temporairement suspendue;
- Accueil et orientation des nouveaux arrivés en hébergement;
- Surveillance des symptômes COVID-19 et partage d'informations sur les mesures d'hygiène et de distanciation physique;
- Zone dédiée pour les personnes symptomatiques;
- Suspension des activités offertes par les partenaires.



O
le
te
ac

-
-
- 3 re
- Interv
- Besoins p

s
ns

nt

ité

communauté

Équipe de suivi psychosocial

Offrir un accompagnement global aux usagers les plus vulnérables

2 autres mandats spécifiques:

1. Prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA)

2. Représentation désignée

soutenir et faciliter la compréhension

tion:

et/ou orienter

en dossier;

COVID-19

- Évaluation
- ar
- Suivi téléphonique ou en présentiel selon les besoins;
- Représentation désignée: report des audiences à la SPR;
- Mineurs non accompagnés: offre de service régulière;
- Soutien au budget familial: par téléphone.
- ou
- Faire u
- organismes
- certains services.

Bilan de santé des réfugiés (BSR)



Services
réfugiés

COVID-19

- Soutien téléphonique;
- Suspension des arrivées des parrainés par le Canada;
- Les réfugiés parrainés par le privé peuvent arriver par leurs propres moyens.

pa
les serv.

Enjeux cliniques

- Démarches d'immigration mises sur pause: stress, incertitudes et déceptions;
- Complexification des situations déjà complexes:
 - Accès aux soins de santé;
 - Barrière linguistique et recours aux interprètes;
 - Accès et utilisation de la technologie incluant les services par téléphone.
- Pour les réfugiés réinstallés: remettre leurs projets de vie sur pause;
- Confinement dans des milieux de vie qui peuvent être inadéquats et dans un contexte de précarités financière et matérielle et de familles nombreuses;
- Choix déchirants notamment en ce qui concerne le travail;
- Revendications quant à la régularisation des statuts de demandeurs d'asile travaillant en CHSLD;
- Proches dans le pays d'origine: impuissance et incertitudes;
- Isolement social;
- Santé mentale fragilisée: réactivation des traumatismes antérieurs, apparition de symptômes de nature anxieuse ou dépressive, inquiétudes chez les gens ayant des problèmes de santé physique, etc.

Pour toute question, n'hésitez surtout pas à nous contacter

**Amélie Bombardier – Travailleuse sociale
(Cheffe d'équipe)**

(Questions psychosociales)

514-484-7878 poste 64508

amelie.bombardier.dlm@ssss.gouv.qc.ca

**Alexis Jobin-Théberge – Conseiller cadre au
partenariat**

(Questions partenaires, collaborateurs)

514-484-7878 poste 64560

alexis.jobin-theberge.ccomtl@ssss.gouv.qc.ca



**Boîte vocale pour les professionnels de l'externe:
514-484-7878 poste 64850**

Liens

HCR: Qui peut présenter une demande d'asile à la frontière: https://www.unhcr.ca/wp-content/uploads/2018/04/STCA_Fre-01.jpg

CISR: Avis de pratique sur la prolongation temporaire des délais pour le dépôt du formulaire fondement de la demande d'asile:

<https://irb-cisr.gc.ca/fr/legales-politique/procedures/Pages/spr-covid19-prolongation-temporaire.aspx>

CISR: Avis de pratique – mesures spéciales en raison de la covid-19: <https://irb-cisr.gc.ca/fr/legales-politique/procedures/Pages/mesures-speciales-covid-19.aspx>

<https://irb-cisr.gc.ca/fr/legales-politique/procedures/Pages/mesures-speciales-covid-19.aspx>

CISR: Avis de pratique sur la prolongation temporaire des délais pour le dépôt de l'avis d'appel et la mise en état de l'appel:

<https://irb-cisr.gc.ca/fr/legales-politique/procedures/Pages/prolongation-temporaire-avis-appel-sar.aspx>

CISR: Reprise graduelle des activités à la Section d'appel des réfugiés: <https://irb-cisr.gc.ca/fr/appels-refugies/Pageshttps://www.omhm.qc.ca/fr/actualites/un-nouvel-outil-pour-la-recherche-de-logement/communiquereprise-graduelle-activite.aspx>

<https://www.omhm.qc.ca/fr/actualites/un-nouvel-outil-pour-la-recherche-de-logement/communiquereprise-graduelle-activite.aspx>

IRCC: Maladie à coronavirus (COVID-19) : Réfugiés, demandeurs d'asile, répondants et demandeurs d'ERAR:

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/coronavirus-covid19/refugies.html>

COVID-19 : aide financière pour répondre à la COVID-19 destinée aux nouveaux arrivants, résidents temporaires et réfugiés:

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/coronavirus-covid19/aide-financiere.html#prestation>

OMHM: <https://www.omhm.qc.ca/fr/actualites/un-nouvel-outil-pour-la-recherche-de-logement>



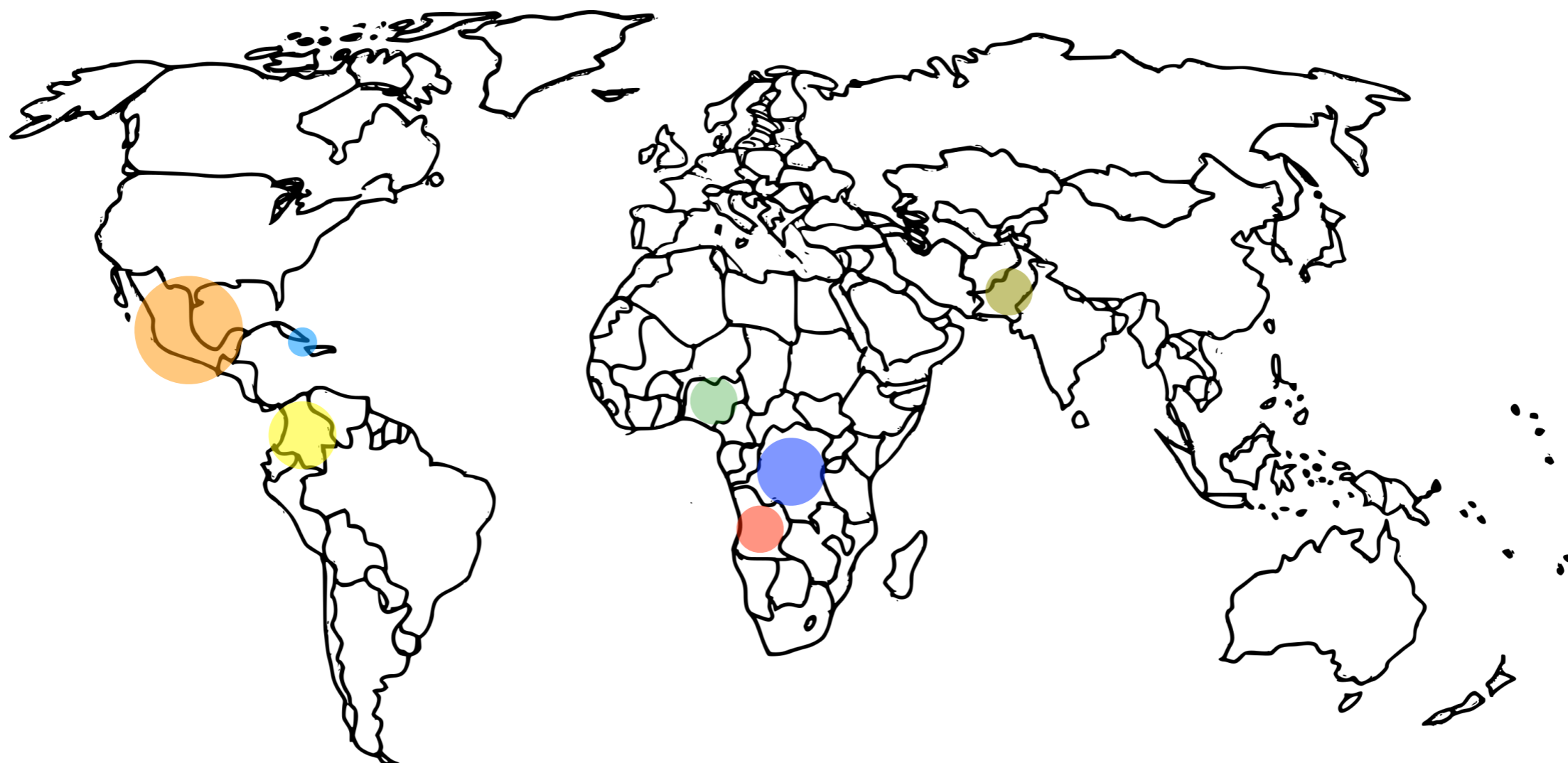
Quelques statistiques...

Provenance des demandeurs d'asile hébergés

2019-2020

Nigéria	15%
Afrique* (autres pays)	31%
Mexique	12%
Haïti	9%
Colombie	8%
Pakistan	6%

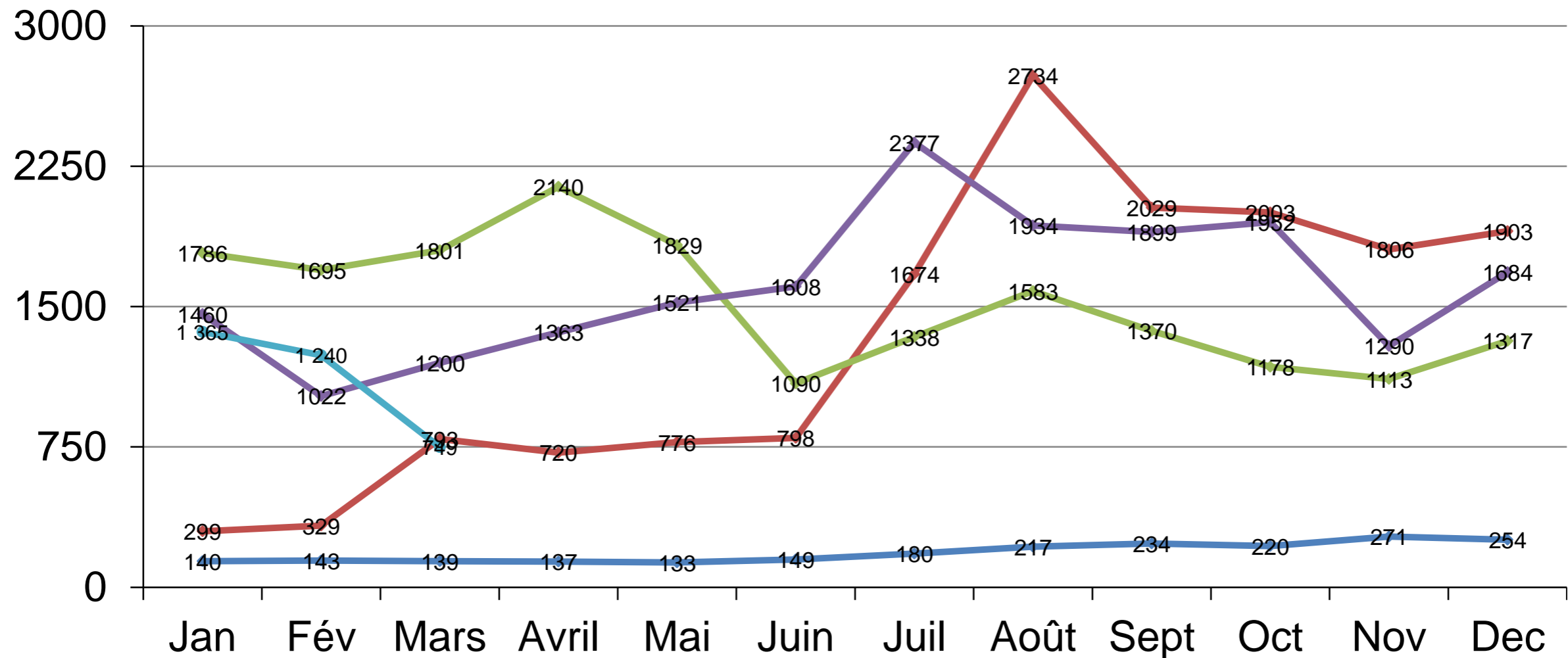
*Notamment Congo et Angola à 5% chacun



Statistiques

Nouveaux usagers du PRAIDA

— 2016 — 2017 — 2018 — 2019 — 2020
Total : Total : Total : Total :
2217 15864 19310 18240



MERCI!

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Ouest-
de-l'Île-de-Montréal*

Québec 


PRADA
PROGRAMME RÉGIONAL D'ACCUEIL ET
D'INTÉGRATION DES DEMANDEURS D'ASILE